

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6076**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Responsable de la création (on-line et off-line)

Nouvel intitulé : Responsable de la création

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
E-Art Sup Institut	Directeur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

320v Spécialités plurivalentes de la communication : production à caractère artistique

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le/la responsable de la création est un/e directeur/trice artistique qui traduit la stratégie de son client par une expression créative à l'aide d'outils graphiques, numériques, rédactionnels, sonores et audiovisuels. Il/elle est ainsi responsable de la conception et de la mise en œuvre d'un projet de communication à 360°.

Le/la responsable de la création inscrit son travail dans des secteurs médiatiques et numériques en mutation. Il/elle doit faire montre d'une grande curiosité et d'une adaptabilité permanente pour être toujours au plus prêt :

- des tendances,
- des usages des consommateurs de supports médiatiques,
- des utilisateurs des objets numériques.

Il/elle doit organiser le processus de création et veiller au bon déroulement de chacune des étapes suivantes afin de produire des résultats satisfaisants pour ses clients :

- comprendre la problématique d'un commanditaire,
- élaborer un concept créatif, décliner les campagnes et les projets sur l'ensemble des supports de communication,
- présenter les projets et le défendre,
- réaliser des projets de communication,
- superviser la réalisation et l'exécution, coordonner une équipe qui peut être composée de maquettistes, graphistes, webmasters, développeurs, photographes ainsi que d'équipes de production,
- consulter les sous-traitants et autres fournisseurs et assurer le suivi artistique, technique et économique des réalisations,
- mesurer l'impact des créations réalisées.

Le/la titulaire de la certification a acquis durant son cursus des compétences qui lui permettent :

- de comprendre la problématique d'un commanditaire pour proposer un concept créatif de campagne de communication ou de création :
- d'analyser et de synthétiser le besoin du client au niveau marketing, communicationnel et stratégique (positionnement, produit/marque, marché, cible), selon le contexte socio-culturel et concurrentiel,
- d'évaluer et d'analyser des problématiques commerciales ou sociales et de les résoudre par des solutions créatives et innovantes en cohérence avec les habitudes de consommation d'une part et les usages des supports de diffusion d'autre part,
- de mettre en œuvre des outils permettant une veille stratégique afin de suivre la mutation des secteurs de la création, ceci permettant l'élaboration de concepts créatifs pertinents,
- de connaître et maîtriser les différents moyens et supports de communication visuels au sein d'une campagne et/ou d'une stratégie de communication à 360° afin de les préconiser de façon pertinente,
- de maîtriser les logiciels d'édition et de production graphique, visuelle et audiovisuelle, les langages web dédiés à la création graphique et visuelle et d'intégrer leur utilisation en toute cohérence dans le processus de production,
- d'élaborer des concepts créatifs déclinables sur tous les supports de communication : présenter des solutions visuelles permettant d'être compétitif et défendre les axes de communication et le concept définis auprès du client (en français et/ou en anglais),
- de travailler en équipe en organisant le travail selon les aptitudes et les compétences de ses collaborateurs (coordination des tâches, planning) afin de s'assurer de la conformité et de la qualité du projet,
- de maîtriser les technologies de réalisation graphiques et interactives, d'en connaître les contraintes techniques associées afin de mettre en œuvre et de réaliser (ou de faire réaliser) le projet sur un plan créatif,
- d'organiser les grandes étapes afin de mener à bien un projet dans des temps donnés : planning, choix des intervenants, étapes de validation, gestion de budget, coordination des équipes,
- d'écouter, de comprendre, de synthétiser les demandes du commanditaire et de respecter les engagements afin d'assurer la relation client,
- de mesurer l'impact auprès du public de la création réalisée.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Les agences de conseil en communication,
- les agences de publicité et régies publicitaires,

- les studios de création,
- le graphic design,
- le web et le numérique,
- l'édition,
- le motion design (images, graphismes et textes animés en deux et trois dimensions),
- l'industrie des jeux (application de jeu sur smartphone, jeux en ligne),
- l'événementiel,
- les services « communication » des entreprises industrielles et commerciales, des associations et des institutions (collectivités locales, régionales et territoriales)

Le/la titulaire de la certification peut :

- travailler au sein d'une entreprise, dans ce cas la qualification est responsable de la création ou directeur artistique junior. À ses débuts, il est placé soit, sous l'autorité du directeur artistique, ou du directeur de la création, soit directement sous l'autorité du directeur de la communication d'un groupe industriel ou d'un chef d'entreprise suivant le type et/ou la taille de celle-ci.
- créer sa propre structure (société, profession libérale ou free-lance).

La taille des entreprises varie donc beaucoup de la simple PME aux grands groupes de communication en passant par la petite entreprise libérale.

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

E1103 : Communication

E1401 : Développement et promotion publicitaire

E1104 : Conception de contenus multimédias

#### Modalités d'accès à cette certification

##### Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte sept composantes :

- 1 - Etablir un diagnostic stratégique d'après l'analyse de la demande, du besoin, du commanditaire, du marché, de la concurrence, etc.
- 2 - Bâtir une stratégie et un concept de communication adaptés
- 3 - Décliner ce concept en propositions créatives et visuelles pour validation client
- 4 - Gérer et assurer la mise en œuvre créative du projet validé
- 5 - Manager une équipe projet
- 6 - Assurer la relation client
- 7 - Assurer le suivi de fabrication et la livraison du projet dans le respect du délai négocié

##### Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury comprend entre 10 et 15 membres dont un/e Président/e (personnalité extérieure)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury comprend entre 10 et 15 membres dont un/e Président/e (personnalité extérieure)
En contrat de professionnalisation	X	Le jury comprend entre 10 et 15 membres dont un/e Président/e (personnalité extérieure)
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	Le Jury est composé de 5 membres dont : · 3 sont extérieurs à l'Etablissement e-artsup : - 1 Salarié/e - 2 Chefs/fes d'Entreprise 2 sont internes à l'établissement

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 7 août 2008 publié au Journal Officiel du 27 août 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, code NSF 320, sous l'intitulé Responsable de la création (projets on-line et off-line), avec effet au 27 août 2008, jusqu'au 27 août 2013.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :**

Arrêté du 29 juillet 2014 publié au Journal Officiel du 09 août 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable de la création (on-line et off-line)" avec effet au 27 août 2013, jusqu'au 09 août 2016.

**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

<http://www.e-artsup.net>

<http://www.e-artsup.net>

**Lieu(x) de certification :**

24, rue Pasteur 94270 Le Kremlin-Bicêtre

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

24, rue Pasteur 94270 Le Kremlin-Bicêtre

**Historique de la certification :**

**Certification suivante :** [Responsable de la création](#)